

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2972

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Deseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2972**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de fournitures industrielles pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet la fabrication et la fourniture de mobiliers urbains (potelets, barrières, bancs, etc.), pièces détachées et accessoires dessinés par Wilmotte pour la Communauté urbaine de Lyon, la conception et le design industriel ayant fait l'objet d'un contrat spécifique.

Des échantillons seraient demandés dans ce marché et feraient l'objet d'une indemnité de 3 000 € par entreprise. Le versement de cette indemnité est assujéti à la livraison effective des échantillons.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année. Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution d'un marché de fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet la fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

4° - Fixe l'indemnisation des échantillons à 3 000 € par entreprise candidate.

5° - Les dépenses au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.